



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

ABSENCES

Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Monsieur	Serge Forest	Siège #5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Signature de la feuille de présences

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 202 – 2018

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2018

No: 203 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2018;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2018, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon Règlement 131-92

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport.

6. COMITÉ URBANISME

6.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de juillet 2018, d'un total de 7 permis pour une valeur de 108 500 \$.

6.2 Vente d'un lot en copropriété avec la Municipalité

No : 204 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est portée acquéreur conjointement avec Madame Claudette CHRÉTIEN et Madame Estelle COMTOIS de l'immeuble ci-après, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Johanne PIETTE, notaire, le 20 janvier 1983 :

DÉSIGNATION

Un emplacement situé en la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, connu et désigné comme étant :

a) La subdivision CINQUANTE-SEPT du lot originaire numéro CINQ CENT TRENTE (530-537) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Sainte-Ambroise-de-Kildare, ayant une superficie de trois mille trois cent cinquante-cinq pieds carrés (3 355 pi. ca.) le tout mesure anglaise et plus ou moins et

b) La subdivision CENT QUARANTE-DEUX du lot originaire CINQ CENT TRENTE ET UN (531-142) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare, ayant une superficie de mille six cent trente-cinq pieds carrés (1 635 pi ca.) le tout mesure anglaise et plus ou moins.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est maintenant connu comme étant le lot CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT (5 656 428) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE Madame Claudette CHRÉTIEN et Madame Estelle COMTOIS désirent procéder à la vente de ce terrain à Vincent NORBERT et Brenda BÉCHARD;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de procéder à la vente de ce lot;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

DE PROCÉDER conjointement avec Claudette CHRÉTIEN et Estelle COMTOIS à la vente, à Vincent NOBERT et Brenda BÉCHARD et ce aux conditions convenues entre ces parties, de l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

UN IMMEUBLE, situé en la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT (5 656 428) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.

D'AUTORISER Monsieur le maire Gaétan MORIN et Madame Chantal DUVAL, directrice générale, à signer tout document, acte, contrat, nécessaire à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Municipalisation rue du Domaine

No : 205 – 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9179-2929 Québec Inc., promoteur d'un développement domiciliaire dans le secteur du lac Léon, a fait la demande au Conseil municipal de municipaliser la rue du Domaine ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se déclare satisfait de l'état de la rue ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

DE MUNICIPALISER la rue du Domaine, mais de la faire déneiger seulement lorsqu'il y aura au moins une maison construite et de déneiger seulement pour desservir la ou les maisons construites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

7.1 Embauche moniteur camp de jour

No : 206 – 2018

CONSIDÉRANT QUE Mme Sara-Jade Gaudreault, animatrice au camp de jour, est en arrêt de travail;

CONSIDÉRANT QUE M. Raffael Bannori a réussi la formation DAFA 1 et 2, en plus de son stage pratique, et qu'il était disponible immédiatement jusqu'au 17 août pour remplacer Mme Gaudreault;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ENTÉRINER la recommandation faite par la directrice générale d'embaucher M. Raffael Bannori, en tant qu'animateur du camp de jour pour la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, à 12 \$ / heure (salaire minimum en cours) et aux conditions de travail habituelles pour ce type de poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. LOISIRS

8.1 Soirée des bénévoles

8.1.1 Date et musique

No : 207 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite organiser le souper des bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'une soumission du groupe de musique Les Caméléons a été présentée à la Municipalité pour un montant total de 850 \$ taxes incluses, incluant la sonorisation;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

Il est résolu:

DE TENIR le souper des bénévoles samedi 10 novembre 2018, d'octroyer le contrat d'animation / musique au groupe Les Caméléons pour un montant total de 850 \$ plus taxes et d'autoriser le paiement à M. Benoit Arcand le 10 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1.2 Invités

No : 208 – 2018

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles œuvrent sur le territoire de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a étudié la liste des organismes, comités et groupes à inviter au souper des bénévoles;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu:**

D'INVITER les bénévoles œuvrant dans les organismes, comités et groupes indiqués sur la liste en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Pompe jeux d'eau – achat et réparation

No : 209 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la pompe des jeux d'eau au parc municipal est défectueuse et que les jeux d'eau ne peuvent donc plus fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que soit réparée la pompe défectueuse et qu'une pompe neuve soit achetée, dans le but d'avoir une pompe de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc. a présenté une soumission à la Municipalité pour une pompe Filtration Pentair Whisperflo XFE-20 5 HP 208/230 V au montant de 2 460 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'un estimé est attendu pour la réparation de la pompe défectueuse;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Gilles Arbour**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

Il est résolu:

DE FAIRE réparer la pompe défectueuse, une fois l'estimé reçu, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-50-522-02 (Entretien et réparation jeux d'eau) et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté;

D'ACHETER une pompe Filtration Pentair Whisperflo XFE-20 5 HP 208/230 V au montant de 2 460 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc., d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-059-02 (Jeux d'eau) et de financer cette dépense avec le Fonds de roulement sur trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CULTURE

9.1 Festival des artisans

9.1.1 Bouteilles réutilisables

No : 210 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'achat de bouteilles d'eau réutilisables dans le cadre du Festival des artisans;

CONSIDÉRANT QUE la vente de bouteilles assurera une plus grande visibilité du Festival;

CONSIDÉRANT QUE le budget du Festival permet l'achat de tel produit et que la dépense sera à coût nul pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de Promocontact au montant de 4 015 \$, plus les taxes applicables et frais de livraison, pour l'achat de 2 000 bouteilles;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu:

D'AUTORISER l'achat de 2 000 bouteilles à l'effigie du Festival des artisans auprès du fournisseur Promocontact au coût de 4015 \$, plus les taxes applicables et les frais de livraison, à même le GL 02-702-91-690-08 (Achat de produits promotionnels) et d'autoriser paiement.

D'AUTORISER que soit remis la somme de 1 \$ du prix de vente par bouteille vendue au projet de la cour d'école, à condition que la vente des bouteilles soit effectuée par les enfants de l'école de Sainte-



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

Marcelline, des membres du conseil d'établissement ou des membres du comité du projet de cours d'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1.2 Invitation aux mairesses et maires de Lanaudière

No : 211 – 2018

CONSIDÉRANT l'envergure du Festival des artisans et son rayonnement à travers la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le Festival accueille une majorité d'artisans de la région;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu:**

D'INVITER les mairesses et maires de la région de Lanaudière au Festival en leur offrant un laissez-passer pour deux personnes ainsi qu'une bouteille d'eau réutilisable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1 Achat de sable à déglacage pour l'hiver 2018-2019

No : 212 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sable à déglacer d'environ 1 200 tonnes métriques pour la période hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour le sable, soit :

Jobert inc.

- 7,25 \$/tm, plus les taxes applicables, incluant les redevances municipales
- 1,20 \$/tm, plus les taxes applicables, pour mélanger le sable et le sel;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

Les Sables La-Ro

- 6,98 \$/tm, plus les taxes applicables, incluant les redevances municipales
- 1,00 \$/tm, plus les taxes applicables, pour mélanger le sable et le sel;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sable à déglacer et de mélange avec le sel pour la période hivernale 2018-2019 à Les Sables La-Ro pour une quantité d'environ 1 200 tonnes métriques, au coût de 6,98 \$/tm, plus les taxes applicables pour le sable, incluant les redevances municipales, plus 1,00 \$/tm, plus les taxes municipales pour le mélange avec le sel, et d'appliquer cette dépense au GL 02-330-00-620-00 (sable et sel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Achat de sel pour l'hiver 2018-2019

No : 213 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sel à glace d'environ 230 tonnes métriques pour la période hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions pour le sel, soit :

- Compass Minerals (Sifto) : 121,43 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;
- Sel Frigon : 108,04 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;
- Sel Warwick Inc. : 97,95 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel à glace pour la période hivernale 2018-2019 à Sel Warwick Inc. pour une quantité d'environ 230 tonnes métriques au coût de 97,95 \$/tm, plus les taxes applicables, livré, et d'appliquer cette dépense au GL 02-330-00-620-00 (sable et sel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

11.3 Chemin des Valois – Travaux

No: 214 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder à la mise aux normes de l'extrémité du chemin des Valois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un règlement définissant la façon de faire les chemins municipaux (règlement 169-96) et que l'annexe 3B s'applique parce qu'il s'agit d'une route collectrice;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

D'ANNULER la résolution 129-2018 concernant l'appel d'offres pour les travaux au chemin des Valois;

D'OCTROYER le contrat de réfection de l'extrémité du chemin des Valois (distance de totale de 400 mètres) à Les Entreprises Forestières Martin Perreault Inc., contrat payé à l'heure, et que les spécifications techniques de la réfection soient le règlement 169-96 annexe 3B, une fois le piquetage du chemin des Valois terminé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12.1 Projet d'égout au développement domiciliaire Thouin

No: 215 – 2018

CONSIDÉRANT QU'un estimé précis et des plans détaillés doivent être produits pour évaluer le coût du projet d'égout au développement domiciliaire Thouin;

CONSIDÉRANT QUE la firme Ricard Groupe Conseil a présenté une offre de services au Conseil municipal pour réaliser le mandat d'estimé, de production de plans et devis, de rédaction de cahier des charges et de demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour un montant total de 12 745 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

D'OCTROYER le mandat d'estimé, de production de plans et devis, de rédaction de cahier des charges et de demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour le projet d'égout au développement domiciliaire Thouin, à la firme Ricard Groupe Conseil pour un montant total de 12 745 \$ plus taxes; d'appliquer cette dépense au GL 02-130-00-412-00 et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté (à rembourser avec le règlement d'emprunt concernant ce secteur si le projet se poursuit);

D'AUTORISER que soit entamées seulement les portions « estimé », « plans et devis » et « cahier des charges » du mandat – le reste du mandat (demande de certificat d'autorisation) devra être réalisé seulement si le projet se concrétise selon une résolution du Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. PROJETS SPÉCIAUX

13.1 Serveur informatique

No: 216 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que le serveur informatique de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la firme Omni-tech a transmis à la Municipalité une soumission au montant de 6 045,39 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un serveur Asus TS100-E9-PI4 LGA1151;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2018;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et d'installation du serveur informatique Asus TS100-E9-PI4 LGA1151 à l'entreprise Omni-tech pour un montant total de 6 045,39 \$ taxes incluses, d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-025-01 (Ordinateurs et logiciels) et de financer cette dépense avec le Fonds de roulement sur quatre (4) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

13.2 Pavage stationnement Hôtel de ville

No: 217 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de l’Hôtel de ville doit faire l’objet de réfection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission de l’entreprise Pavage LP au montant de 11 525 \$ plus taxes en date du 5 juillet 2018;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D’OCTROYER le contrat de pavage du stationnement de l’Hôtel de ville à l’entreprise Pavage LP pour un montant total de 11 525 \$, plus les taxes applicables, plus l’ajustement du prix du bitume, et d’appliquer cette dépense au projet de réaménagement de l’Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13.3 Revêtement extérieur de l’Hôtel de ville

No : 218 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que le revêtement de l’arrière de l’Hôtel de ville soit refait;

CONSIDÉRANT QU’un estimé a été réalisé par l’administration de la Municipalité, pour un montant d’environ 3 000 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D’AUTORISER une dépense d’environ 3 000 \$ pour le revêtement de l’arrière de l’Hôtel de ville, en bois Riopel de la même couleur que le revêtement existant sur le devant et les côtés du bâtiment, de financer cette dépense dans le projet de rénovation de l’Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1 FADOQ – Subvention 40^e anniversaire

No: 219 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ Petit Moulin a demandé une subvention de 750 \$ à la Municipalité pour son évènement « 40^e anniversaire »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a analysé cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la somme demandée est disponible au budget 2018 de la Municipalité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'OCTROYER la subvention de 750 \$ au club FADOQ Petit Moulin, d'autoriser le paiement et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970-00 (Subventions autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Office municipale d'habitation – Budget révisé

No: 220 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec demande que la Municipalité adopte annuellement le budget de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu, le 23 juillet dernier, un budget 2018 révisé pour l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare et que la contribution prévue de la Municipalité est de 1 083 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'ADOPTER le budget 2018 révisé de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare comme décrit dans le document reçu de la Société d'habitation du Québec en date du 23 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

14.3 Calendrier séances du Conseil

No: 221 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la résolution 272-2017 stipulait que les séances du Conseil municipal de novembre et décembre 2018 auraient lieu le lundi 12 novembre et lundi 10 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite modifier les dates des séances du Conseil municipal de ces deux mois;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

DE MODIFIER les dates des séances du Conseil municipal de novembre et décembre 2018, les nouvelles dates étant :

- Lundi 19 novembre 2018 (20 h à la Salle communautaire)
- Lundi 17 décembre 2018 (20 h à la Salle communautaire)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

16.1 402-2018 Déléguant à la direction générale le pouvoir de former des comités de sélection

No : 222 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a adopté la « Politique de gestion contractuelle de Sainte-Marcelline-de-Kildare » le 14 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est appelée, de temps à autre, à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels et autres services et produits, suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QUE les articles 936.0.1, 936.0.1.1, 936.0.1.2, 936.05 et 938.0.1 du Code municipal prévoient que le Conseil peut et parfois doit choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres et qu'un comité de sélection doit alors évaluer individuellement les soumissions et leur attribuer, eu égard à chaque critère, un nombre de points;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 936.0.13 du Code municipal stipule que le Conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former de tels comités de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directeur général;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 11 juin 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même séance;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'ADOPTER le règlement 402-2018 tel que présenté en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. TRÉSORERIE

17.1 Transferts budgétaires

No : 223 – 2018

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être effectuées pour mieux refléter les réalités budgétaires au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la proposition de transfert budgétaire à réaliser en août 2018 :

- 2 531,18 \$ du GL 02-702-30-414-00 (Entretien et réparation bibliothèque) au GL 03-313-10-040-04 (Mobilier bibliothèque);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER le transfert budgétaire présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

18. PRÉSENTATION DES COMPTES

18.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de juillet 2018 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le *Règlement 390-2016*.

18.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2018

No : 224 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de juillet 2018;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	juillet	801 053,95 \$
Salaires	juillet	46 565,29 \$
Mensuels	juillet	132 493,01 \$
TOTAL		980 112,25 \$

Représentés par les chèques C1800347 à C1800409, L1800084 à L1800097, D1800300 à D1800391.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

18.3 Autorisation de paiements

No : 225 – 2018

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avant la date de la séance régulière du Conseil municipal où se déroule l'activité;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'AUTORISER le paiement suivant :

- Jardin des passionnés (Camp de jour – ateliers de cirque – 300 \$ taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. CORRESPONDANCE

19.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juillet 2018

20. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon Règlement 131-92

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 226 – 2018

**Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21 h 44.

Gaétan Morin
Maire

Anne-Marie Daher
Directrice générale &
secrétaire-trésorière
adjointe